

Renseignements

ERAGE Lorraine Délégation METZ

Maison de l'Avocat
4 Rue de la Garde
57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82
Fax : 03 83 37 19 95

Mail : lorraine-metz@erage.eu

Date

16/10/2020

Horaires

**De 9h30 à 12h30
Et 14h00 à 17h00**

Lieu de la formation

Hôtel Campanile Centre Gare
90 Rue aux Arènes, 57000 METZ

Intervenant(s) :

Me Valérie BACH-WASSERMANN, Avocat au Barreau de Nancy, médiatrice, spécialiste en procédure d'appel
M. le Bâtonnier Olivier DELVINCOURT, Avocat au Barreau Reims, Ancien Avoué

Durée

06:00 heures

Spécialisation(s)

- Procédure civile

Niveau(x)

2. Approfondissement

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation



Prérequis : Connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectif de la formation :

- Appliquer les dispositions de la loi 2019-222 du 23 mars 2019 et du décret 2019-1339 du 11 décembre 2019 : fusion des tribunaux ; modifications des différentes procédures...

Programme :

1. La fusion des tribunaux d'instance et des tribunaux de grande instance

- la distinction entre les tribunaux judiciaires et les tribunaux de proximité
- le juge des contentieux de la protection
- les compétences matérielles
- les compétences territoriales

2. La procédure judiciaire

- le devenir des dossiers en cours devant le tribunal d'instance et devant le tribunal de Grande instance
- les dispositions transitoires
- l'unification des modes de saisine : requête et assignation
- la tentative amiable obligatoire
- l'extension de la représentation obligatoire
- les nouveaux pouvoirs du juge de la mise en état
- la nouvelle exécution provisoire

3. Les autres nouveautés

- devant le tribunal de commerce
- devant le juge de l'exécution
- devant conseil de prud'hommes
- devant la cour d'appel (nouvelles mentions de la déclaration d'appel)

Renseignements

ERAGE Lorraine Délégation METZ

Maison de l'Avocat
4 Rue de la Garde
57000 METZ

Tél : 07 87 00 20 82
Fax : 03 83 37 19 95

Mail : lorraine-metz@erage.eu



Date

16/10/2020

Horaires

De 9h30 à 17h00

Durée

06:00 heures

Lieu de la formation

Hôtel Campanile Centre Gare
90 Rue aux Arènes, 57000 METZ

Niveau(x)

2. Approfondissement

Spécialisation(s)

Procédure civile

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

30 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE
1 chèque par participant et par formation.

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Case Palais :

E-mail :

Jeune Barreau (moins de 2 ans d'exercice) Année prestation serment

Profession : Avocat Libéral Avocat Salarié Magistrat Juriste

Autre, précisez

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été élargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées. Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actaliens, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Lire le règlement intérieur : <http://www.erage.eu/?p=8441>

Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu, assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu.

Fait le à

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public :

210 € / jour

Avocat 2 premières années d'exercice :

150 € / jour